

Compte-rendu réunion Délégués du Personnel – Décembre 2014

Contact des élus DP CGT : cgtrenaultlardy@wanadoo.fr

Les élus CGT souhaitent à tous les salariés de Lardy, ainsi qu'à leurs proches, de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de revenir en forme. De nombreuses luttes (salaires, embauches) nous attendent en 2015 !

Nouveaux forfaits téléphonie

Question : De l'aveu même de la direction, les dépassements de forfait sont exotiques et non importants. La direction insiste sur le fait que cet outil ne doit servir qu'à des fins professionnelles. Or, le code du travail précise très clairement que c'est à l'employeur de fournir à ses salariés les moyens de travailler.

La prise en charge par les salariés du contrat, même avec prise en charge - plafonnée - des frais par la direction, n'est pas acceptable.

Elle fait peser sur les salariés des démarches supplémentaires, des risques en cas de dysfonctionnement de facturation, une complexification des conditions de travail (contraire au slogan affiché "simplifions Renault") et impose une avance de frais de la part du salarié en cas de dépassement justifié.

Au final, c'est une nouvelle dégradation des conditions de travail que la direction veut mettre en place.

Tous ces points sont inacceptables aux yeux de la CGT qui demande instamment à la direction de revenir en arrière sur la mise en place de ce dispositif aberrant, inutile et contraignant pour les salariés.

Réponse : Il n'y aura pas de retour aux anciens forfaits. Pour les postes pour lesquels elle estime qu'il est nécessaire d'avoir un portable, la direction se dit même prête à obliger les salariés à prendre ce nouveau forfait.

Commentaire : De très nombreux salariés ont déjà rendu leur portable ou n'ont pas envoyé leur RIB à SFR en précisant à leur hiérarchie qu'ils ne voulaient pas utiliser ces nouveaux forfaits.

Des solutions existent (mobiles en « pool », voir encadré). Les menaces de la direction sont donc complètement hors de propos. Si vous êtes confrontés à une telle obligation, n'hésitez pas à contacter un délégué.

Politique-fiction : La « responsabilisation » rêvée des patrons



Résumé de la tarification avec les nouveaux forfaits

- Le coût de base de l'abonnement est de 2€ HT
- En France, tous les appels voix passés entre fixes et mobiles Renault sont inclus dans l'abonnement
- En France, les communications sont ensuite facturées à la seconde (0,0288€ HT/ min) et les SMS à l'unité (0,024€/ unité)
- Toutes les communications passées vers l'étranger sont payantes. Leur montant dépend de la zone géographique : depuis la France le coût varie entre 0,09€ et 0,234€ HT/ min ; depuis l'étranger le coût varie entre 0,259€ et 0,701€ HT/ min
- Tous les SMS (même internes) sont tous facturés à 0,024 € le message en France et 0,0665 € depuis ou vers l'étranger.

Plafond de 11€ HT global (abonnement + communications) pris en charge par Renault, ensuite dépassement facturé sur compte perso avec remboursement sur NDF justifiée.

A titre d'exemple, pour dépasser le plafond, il faut passer plus de 5h d'appel sur une ligne non Renault (exemple portable prestataire) ou 1h40 vers l'étranger (Europe zone proche) ou 375 SMS.

Attention, le suivi conso SFR (gratuit site web ou appel payant au 950) ne donne pas une image juste, car les réductions entreprise ainsi que les appels internes Renault ne sont déduits qu'en fin de mois.

Téléphones mobiles en « pool »

Au lieu d'imposer à tous les utilisateurs de mobiles le nouvel abonnement (avec envoi du RIB personnel à SFR), la direction devrait proposer l'application de la solution « mobiles en pool » comme c'est déjà le cas dans certains secteurs.

Pour les salariés d'astreinte ou dont le métier impose l'utilisation d'un portable, cette disposition prévue chez Renault permet d'avoir plusieurs mobiles sous la responsabilité d'un hiérarchique. Même avec la suppression des forfaits OZ, cette solution évite aux salariés d'avoir à envoyer leur RIB.

N'hésitez pas à en faire la demande à vos hiérarchiques.



Nouveaux forfaits téléphonie - 2

Le passage aux nouveaux forfaits SFR soulève déjà une série de questions concrètes :

Question : Quelle est la procédure pour échanger leur vieux téléphone souvent « fatigué » par un nouveau compris dans le forfait ?

Réponse : Ouvrir un incident et passer par l'agence.

Question : Les nouveaux abonnés au service de téléphonie portable sont régulièrement dérangés par des personnes souhaitant joindre les anciens propriétaires de la ligne. Que compte faire la direction pour que cela cesse rapidement ?

Réponse : Il est possible de demander une re-numérotation (mail à dotation.gsm@renault.com)

Question : Comment se fait-il que les abonnés au service de téléphonie mobile soient démarchés par SFR alors qu'il s'agit d'une ligne professionnelle. Nous demandons à la direction d'intervenir officiellement auprès de SFR pour que cela cesse rapidement.

Réponse : L'absence de démarchage par SFR fait partie du contrat avec Renault, en cas de problème, il faut le signaler à dotation.gsm@renault.com

Question : La direction compte-t-elle installer des lignes fixes pour que les salariés qui ont rendu leur portable soient toujours joignables ?

Réponse : La demande doit être faite par le catalogue Produits et Services.

Hausse de la fréquentation dans les réfectoires

Question : La situation est problématique dans les réfectoires suivants : L41, L48, L26, L32, L39, L15, L24 et L42. Que met en place la direction dans chacun de ces bâtiments ?

Réponse : Une action globale est en cours. 1^{ère} phase à l'étude : L26 (transformation salle de réunion en réfectoire annexe), L39 (rénovation) et étude de 2 réfectoires au L16. Pour 2015, étude lancée pour un réfectoire en lieu et place du L37.

Commentaire : Il faudra suivre la mise en place de ces évolutions. N'hésitez pas à nous remonter les problèmes que vous rencontrez dans les réfectoires.

Badges prestataires en début d'année

Question : Qu'a mis en place la direction pour pallier aux problèmes récurrents des files de prestataires le premier lundi du mois de janvier ?

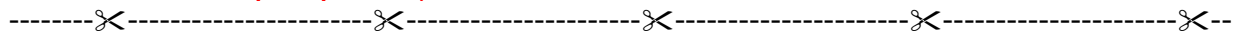
Réponse : Il existe un formulaire S2N de prolongation temporaire des badges pour éviter les problèmes.

Commentaire : En espérant que les responsables Renault des relations avec les prestataires aient bien eu communication de cette information, nous verrons bien si la situation est meilleure début 2015.

La direction n'oublie pas de compter la franchise dans son calcul des 35h, n'oublions pas de la prendre !

Depuis cette année, les règles de prise de franchise ont changé. La franchise de fin d'année de 2 heures peut maintenant officiellement être prise même si on ajoute des jours de congés avant la semaine de fermeture de l'établissement. **Ainsi, cette année, même si on pose le 22 et le 23 décembre en congés (sauf si congés pour événements spéciaux), on pourra prendre sa franchise le 19 décembre.**

Suite à l'accord de compétitivité, c'est la moindre des choses puisque, pour rappel, les franchises rentrent maintenant, qu'on les prenne ou pas, dans le compte des 35 heures des APR et ETAM (c'est-à-dire qu'on cotise chaque jour un peu pour se les « payer »). Une bonne raison de ne pas oublier de la prendre en décembre ! Pour les cadres, avec le forfait jour, une sorte de franchise peut également être prise (à partir du moment où le salarié part après 13h).



RAPPEL : Enquête salaire 2014

Avec Workflow, il est facile de la remplir depuis l'intranet : « Mes services » / « Espace RH – Collaborateur » / « Paie & Avantages sociaux » / « Copie de la fiche de paie »

NOM Prénom (facultatifs)	Age	Ancienneté	Homme/Femme	Renault/Presta	Temps partiel (%)
Si APR ou ETAM =>	Statut ①	Coefficient ②	Base mensuelle ③	Net à déclarer ④	
Si I&C =>	Classif. / Position ①	Indice ②	Forfait annuel ③		
déc-09					
déc-10					
déc-11					
déc-12					
déc-13					
nov-14					

A renvoyer à cgtrenaultlardy@wanadoo.fr

ou à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à renvoyer par fax au 01 76 89 04 05